

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ier AOÛT 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 1er août 2022, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Linda McDuff	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Thierry Beloin	siège 3
Maryse Dubé	siège 4
Richard Dubé	siège 5
Vacant	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 02 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 22-08-307

Il est proposé par le conseiller,
appuyé par la conseillère,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 16 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022;
4. Période de questions réservée au public;
5. Décompte progressif no.3 :
6. Paiement final Couillard Construction travaux voirie 2021;
7. Colloque de zone;
8. Carrière et sablière;
9. Rapport MMQ d'inspection des installations municipales;
10. Signalisation stationnement de l'Église;
11. Visites prévention incendie;
12. Table à pique-nique;
13. Paiement des comptes :
 - 13.1 Comptes payés ;
 - 13.2 Comptes à payer ;
14. Bordereau de correspondance;
15. Rapports :

- 15.1 Maire;
- 15.2 Conseillers;
- 15.3 Directrice générale;
- 16. Varia;
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022**

Résolution 22-08-308

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

5. **DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.3**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture du décompte progressif 3 au montant de 18 297,50 \$ pour la reconstruction de la chaussée de la rue de la Confédération;

ATTENDU QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés en date du 16 juin 2022, les montants des directives de changement no.2 et no.3, ainsi que la diminution de la retenue contractuelle de 10 % à 5 % à la suite de la visite d'acceptation provisoire des travaux;

ATTENDU QUE monsieur Frederic Blais, chargé de projet dans le dossier, recommande le paiement;

Résolution 22-08-309

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de la facture du décompte progressif 3 de l'entreprise Excavation Grondin au montant de 18 297,50 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **PAIEMENT FINAL COUILLARD CONSTRUCTION TRAVAUX VOIRIE 2021**

Remis à une séance ultérieure.

7. **COLLOQUE DE ZONE**

ATTENDU QU' à chaque année un colloque de zone pour les directions générales des municipalités est tenu en Estrie;

ATTENDUE QUE cette année, le colloque aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 à Lac-Mégantic;

ATTENDUE QUE le coût est de 90 \$ pour les membres;

Résolution 22-08-311

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'autoriser la direction générale à participer au colloque de zone le 15 septembre prochain à Lac-Mégantic.

D'autoriser le remboursement du kilométrage et du coût d'inscription au montant de 90 \$ taxes incluses à la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. CARRIÈRE ET SABLIERE

Remis à une séance ultérieure.

9. RAPPORT MMQ D'INSPECTION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE Monsieur Michael Côté, conseiller en gestion de risques, sécurité incendie et des lieux de la Mutuelle des municipalités de Québec a fait l'inspection des bâtiments assurés par la Municipalité le 4 juillet dernier;

ATTENDU QUE le rapport a été transmis au conseil municipal pour lecture;

ATTENDU QUE des correctifs doivent être faites au plus le 3 octobre 2022;

Résolution 22-08-312

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Richard Dubé ,

D'autoriser la directrice générale à procéder aux correctifs nécessaires dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. SIGNALISATION STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE malgré l'interdiction de faire du camping dans les stationnements municipaux sur le territoire de la Municipalité quelques personnes se sont installées dans le stationnement de l'Église pour y passer la nuit;

ATTENDU QUE des citoyens demandent au conseil municipal de procéder à l'installation de pancarte d'interdiction de camping et/ou de stationner la nuit;

Résolution 22-08-313

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'autoriser la directrice générale à commander une pancarte, style coroplaste, d'interdiction de camping et de faire installer la pancarte par l'employé municipal sur le mur de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. VISITE PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE depuis le mois de juin 2022, le service de prévention incendie de Beecher Falls n'offre plus le service de visite

préventive en sécurité incendie aux municipalités d'East Hereford, Saint-Herménégilde et de Saint-Venant-de-Paquette;

ATTENDU QUE la Municipalité doit trouver une personne-ressource pour effectuer les visites préventives en sécurité incendie pour atteindre l'objectif annuel;

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Viens, pompier à la ville de Coaticook est intéressé à procéder aux visites préventives;

ATTENDU QUE M. Viens ferait les visites au montant de 26,31 \$ la porte plus le km;

Résolution 22-08-314

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'accepter la proposition de M. Jean-Pierre Viens pour les visites préventives en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. TABLE DE PIQUE-NIQUE

ATTENDU QUE plusieurs tables à pique-nique appartenant à la Municipalité sont en très mauvais états et ne sont plus réparables;

ATTENDU QUE le conseil désire faire l'achat de nouvelles tables de pique-nique pour la halte routière et le centre villageois;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçue deux soumissions;

Résolution 22-08-316

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par la conseillère Linda McDuff ,

D'accepter la soumission de Équiparc au montant de 12 541 \$ taxes non incluses pour 7 tables de pique-nique en structure d'acier galvanisé de 71 pouces de long avec recouvrement de plastique recyclé de couleur noyer.

QUE la livraison sera faite pour la saison estivale 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. PAIEMENT DES COMPTES

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 197 523,29 \$ payé du 29 juin au 26 juillet;

Résolution 22-08-317

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 197 523,29 \$ payé du 29 juin au 26 juillet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 48 246.58 \$ en date du 26 juillet 2022.

Résolution 22-08-318

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 48 246.58 \$ en date du 26 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

15. RAPPORTS :

15.1 Maire

Monsieur Benoit Lavoie fait une mise à jour du dossier d'Acti-bus.

15.2 Conseillers (ères)

Madame Linda McDuff fait un rapport de la réunion de la Régie des déchets et mentionne que dans un rapport fait par la régie, les sacs de compostages utilisés par les citoyens sont souvent non-conformes.

Monsieur Bernard assistera à la réunion de la TCCC le 7 septembre prochain.

Monsieur Thierry Beloin, fait un retour sur le tournoi Rosco. L'événement a été un grand succès.

Le comité a fait l'installation d'un panier de basket-ball à la patinoire. Les gens apprécient beaucoup.

Il mentionne également que M. Claude Desbiens, conseiller loisirs pour la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette c'est retiré du comité.

15.2 Directrice générale

Madame Marie-Ève Breton mentionne que le dossier du Ch. Duchesneau vs Cunnington sera revu par la municipalité et celle de Saint-Herménégilde pour régler le dossier.

Les rénovations dans l'école sont terminées, il reste seulement le grand ménage.

16. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 20.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
greffière-trésorière